

REPUBLIQUE FRANCAISE
MAIRIE DE MERY SUR MARNE
COMPTE-RENDU N° 05/19 DE LA SEANCE DE CONSEIL MUNICIPAL
DU VENDREDI 4 OCTOBRE 2019

Sous la présidence de Mr Jean-Pierre CLEMENT, Maire, le conseil municipal légalement convoqué s'est réuni le vendredi 4 Octobre 2019 à 20 heures 30.

Conseillers présents : Mmes BOURREAU Isabel, MAFFLARD Michelle Adjointes, Mmes AMBROZY Brigitte, CADET Danielle, GAUDEFROY Laure, SALELLES Sandrine, SILVERIO Christine, Mrs CANIPELLE Williams, CRESSON Réjean, DROLLER Yves et LIENART Pierre.

Absents : Mrs CATINAT Franck et PILLON Jean-François

Secrétaire de séance : Mme GAUDEFROY Laure

Approbation du compte-rendu du 12 juillet 2019

PROJET FUSION COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION COULOMMIERS PAYS DE BRIE ET LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS CREÇOIS

Délibération 21/19 :

Après examen et délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité

EMET un avis favorable au projet de périmètre de la communauté d'agglomération Coulommiers Pays de Brie issue de la fusion de la communauté de communes du Pays Créçois et de la Communauté d'Agglomération Coulommiers Pays de Brie,

APPROUVE les statuts annexés de la future communauté d'agglomération,

APPROUVE la répartition des sièges en application de l'article L.5211-6-1 du CGCT selon la répartition de droit commun suivant le tableau annexé à la présente,

AUTORISE le Maire ou son représentant à prendre toutes les dispositions nécessaires pour l'application de la présente délibération.

CONVENTION AVEC LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION COULOMMIERS PAYS DE BRIE POUR LES TRAVAUX DE VOIRIE

Délibération 22/19 :

Dans le cadre d'un souci de diminution des dépenses publiques et de la coordination de l'action intercommunale, la Communauté d'agglomération a lancé un marché à bons de commande afin de procéder à des achats de travaux liés à la voirie et à ses dépendances des communes souhaitant y adhérer.

Il est proposé une convention relative aux modalités d'intervention et aux dispositions financières entre la Communauté d'Agglomération et les communes voulant adhérer au marché d'entretien, de réparations et de travaux neufs de voiries communales.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Approuve la convention
- Autorise Monsieur le Maire à signer cette convention et à prendre toutes les mesures d'exécution de la présente délibération.

APPROBATION DU RAPPORT DE LA COMMISSION LOCALE D'ÉVALUATION DES TRANSFERTS DE CHARGES (C.L.E.T.C)

Délibération 23/19 :

Mme MAFFLARD rend compte de la réunion de la C.L.E.T.C : le montant des actes instruits par le service urbanisme s'élève à 2 500 €, en conséquence l'allocation compensatrice 2019 qui était de 65 988 € sera de 63 488 € après réévaluation.

Vu le rapport de la commission locale d'évaluation des transferts de charges du 25 septembre 2019, monsieur le Maire PROPOSE d'approuver le rapport de la CLECT annexé à la présente délibération.

Après examen et délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité APPROUVE le présent rapport de la CLETC de la Communauté d'Agglomération Coulommiers Pays de Brie du 25 septembre 2019.

DEVIS VIDEO SYNERGIE

Délibération 24/19 :

Monsieur le Maire présente le devis de Vidéo Synergie d'un tableau numérique interactif pour la 3ème classe de Méry sur Marne d'un montant de 3 485 € H.T.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à signer ce devis.

3ème PHASE ÉCLAIRAGE PUBLIC

Délibération 25/19 :

Monsieur le Maire :

- informe le conseil municipal de la possibilité d'obtenir une subvention du S.D.E.S.M pour aider à financer la 3ème phase des travaux d'éclairage public
 - présente le devis pour le remplacement de l'éclairage par des luminaires LED pour la rue du Bois, le Limon, la rue du Bac, la rue de l'école, le chemin de la Remise, le chemin du Russelet, la route de Nanteuil, place Calvaire Grande Rue (RD402) d'un montant de 12 415,84 € H.T
- Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à présenter une demande de subvention auprès du S.D.E.S.M dans le cadre « programme 2020 d'éclairage public ».

AFFAIRES DIVERSES

Décoration de Noël

Pour faire suite au conseil du 12 juillet, la commission des fêtes s'est réunie le 26 juillet, étaient présents Mr CLEMENT, Mmes BOURREAU et GAUDEFROY). Monsieur le Maire présente le devis de l'ent STELEC pour un branchement électrique « place du Calvaire » d'un montant de 1 570 € H.T, puis après discussion, il est décidé pour cette année de faire reposer les traversées de route existantes et d'acheter 10 décors de Noël pour un montant maximum de 300 € le décor à installer sur les lampadaires équipés d'un boîtier.

Stationnement route Jean de la Fontaine

Des balises en plastique seront posées en remplacement de la signalisation temporaire actuellement en place. Mr DROLLER présente une photo qui montre le stationnement d'un véhicule sur le trottoir empêchant la visibilité du passage piétons. Un courrier sera envoyé aux riverains pour leur rappeler que le stationnement est interdit sur les trottoirs. Provisoirement, des barrières seront mises en place sur le trottoir pour interdire matériellement le stationnement en attendant la pose de potelets, barrières, ou autres ...

Il a été décidé de mettre en place une zone bleue de 2 heures (du lundi au vendredi de 9 H 00 à 19 H 00) sur le parking côté impair, afin de limiter le stationnement abusif actuel.

Les propriétaires des 2 véhicules « ventouse » seront mis en demeure de les évacuer. Sans réaction de leur part, la gendarmerie procédera au marquage des véhicules avant enlèvement.

Points sur les travaux

- P.M.R Mairie

Les travaux sont pratiquement terminés, il reste à installer à l'accueil la zone d'éveil de vigilance par des clous podotactiles auto-adhésifs.

- P.M.R Maison des Associations et cimetière

Monsieur le Maire présente les devis informatifs de l'Ent WIAME :

- Réalisation d'un parking avec une place PMR à la maison des Associations d'un montant de 7 962,20 € H.T
- Création d'un parking au cimetière d'un montant de 18 352,50 € H.T

- Réfection toiture préau Mairie et W.C en raison de l'état de vétusté

Monsieur le Maire présente les devis informatifs de l' Ent LEBON :

- préau : 4 960,00 € HT
- W.C : 2 492,00 € H.T

- Terrain pétanque parc des Glycines

Les travaux de clôture et la pose d'un portail sont en cours de réalisation par l'ent MARIE Hervé.

- Création d'un bateau au 22 Bis route Jean de la Fontaine

Monsieur le Maire présente le devis d'un montant de 2 500 € H.T de l'ent WIAME pour la création d'un bateau suite à la construction du pavillon.

Orage du 4 juin 2019

Les dossiers d'assurance sont toujours en cours concernant un ordinateur du Tableau Numérique Interactif (TNI) de l'école et l'horloge de l'église.

Pour l'horloge de l'Eglise, un devis a été demandé à la société BODET, il s'élève à 7 642 € H.T. Ce dossier est en attente des conclusions de l'expert pour en connaître le montant des indemnités qui seront versées par la SMACL.

Des travaux de remise aux normes seront nécessaires sur le paratonnerre (devis informatif 8 196,50 € H.T)

Le portable de l'école a été remplacé par la société VIDEO SYNERGIE qui avait équipé les salles de classe de TNI.

Eclairage Public

L'ent STELEC a réalisé la 2ème tranche des travaux fin août (Grande Rue, route du Limon et route de Courcelles.

Propriété « les Glycines »

La signature de cette vente au profit de Mr et Mme GANNE est prévue mardi 8 octobre à 19 heures chez Maître KAELIN, notaire à VARREDDDES.

Sinistre salle polyvalente

SMACL Assurances par son courrier du 26 septembre 2019 nous informe diligenter un expert pour le sinistre du 11 mars 2019.

Croix Rouge : Campagne de sensibilisation en porte à porte

Du 14 Octobre au 9 Novembre, une équipe viendra au domicile des habitants pour leur présenter les actions menées par la Croix Rouge française avec pour objectif de collecter de nouveaux soutiens réguliers. Ils portent un badge et une tenue aux couleurs de la Croix Rouge. Il ne sera jamais demandé de don en espèces ou en chèque.

En cas de doute contactez la gendarmerie.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 H 10.

La secrétaire de séance
L. GAUDEFROY